

FLASH PREVENTION

COVID 19

REPÈRES

RISQUES INDUSTRIELS

Fermeture de site industriel : ayez les bons reflexes !



Fermer un site industriel est une opération sensible. Les nombreux sinistres qui ont lieu lors des périodes de fermeture sont généralement aggravés par l'absence de préparation préalable, de détection et d'intervention à temps.

GENERALI vous accompagne dans la préparation de cette situation exceptionnelle. Cette fiche REPERES vous aidera à :

- Ne rien oublier dans la mise en sécurité de votre établissement.
- Vous assurer de l'efficacité et de la disponibilité des mesures de maîtrise des risques.
- Limiter les conséquences d'un sinistre éventuel.
- Redémarrer votre exploitation dans de bonnes conditions.

RISQUE D'INCENDIE : Mieux vaut prévenir que guérir !



Avant de fermer votre site

- Identifiez les utilités vitales qui concourent à la conservation de vos stocks : armoires électriques, groupes froids, réchauffeurs, etc. Assurez-vous de leur disponibilité, et des remontées d'alarmes en cas de panne.
- Pensez à hiérarchiser les équipements critiques (hors-gel, sécurité, reports d'alarmes), puis coupez et consignez les utilités non indispensables (électricité, gaz, fluides).
- N'oubliez pas de noter les mesures prises, et leur impact sur votre site, ça vous aidera lors de la réouverture.
- Passez en revue les produits et substances susceptibles de réagir en votre absence. Pensez, à adapter les conditions de stockage aux phénomènes possibles. Au besoin, éloignez ou confinez ces matières dans des zones sécurisées.
- Dans les ateliers, veillez à ce que les allées soient parfaitement libres, les poubelles vidées (particulièrement déchets souillés), retirez les stockages des zones de production. N'oubliez pas de vérifier que les GRV, fûts et bidons de liquides combustibles soient tous sur rétention.

- A l'extérieur, soyez attentifs à ce que les stockages combustibles soient éloignés à plus de 10m des bâtiments.
- Si des opérations de maintenance ont lieu pendant la période de fermeture, n'autorisez aucun travail par point chaud sans prendre toutes les précautions nécessaires (permis de feu, surveillance pendant et après travaux).

En partant

- Fermez la totalité des portes, particulièrement les portes coupe-feu.
- Vérifiez le bon fonctionnement des reports d'alarmes et appels en cascade : défaut machine, alertes incendies, intrusion...
- Signalez votre départ au télésurveilleur et surtout, assurez-vous que les consignes soient claires et comprises.



RISQUE DE VOL, MALVEILLANCE : Réduire l'incertitude !

Evitez l'intrusion dans votre établissement :

- Veillez à ce que tous les points d'accès soient totalement fermés et verrouillés. Portez une attention particulière aux issues de secours dont les gâches des barres anti-paniques sont facilement actionnables de l'extérieur.
- Si possible, confiez la surveillance de votre établissement à une société privée de sécurité. Lorsque c'est envisageable, n'hésitez pas à mutualiser cette mesure avec vos voisins industriels.
- Dissuadez les actes malveillants : faites clairement savoir que le site est protégé. Affichez les mesures de surveillance humaine et électronique. La nuit, maintenez l'éclairage extérieur.
- Prévenez les forces de l'ordre de la fermeture du site et des mesures prises. Pensez à leur laisser vos coordonnées et celles de l'astreinte.
- Ne communiquez sur internet aucune information autre que commerciale sur la fermeture de l'établissement (durée, organisation, etc.).
- Organisez régulièrement des rondes intérieures et extérieures, de jour comme de nuit. Pensez lors de ces visites à vérifier l'ensemble des points de cette fiche !



Protégez les valeurs essentielles :

- Sécurisez les cheminements et points d'accès aux produits de valeur : marchandises, mais également plans, prototypes, informations sous secret de fabrication.
- Empêchez l'utilisation des engins de manutention, régulièrement utilisés comme béliers, ainsi que pour sortir les valeurs.

Generali Prevention Service Client

Generali Iard

Société anonyme au capital de 94 630 300 euros
 Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris
 Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé
 sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

